Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260409-2026_03_006BIS-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 30 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Vincent MELCION, Olivier IBARRA, Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Johnattan BARBIER, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Lucas CHALMEL Christèle GIRARD, Jean-René FRANGEUL, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX
Pas d'absents
Chantal MORELLO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.
Conseillers en exercice : 15 – Présents : 15 – Votants : 15

DELIBERATION n° 2026-03-006

INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu l'article L. 2123-20 et suivants du code général des collectivités territoriales portant sur les règles applicables au versement des indemnités de fonction au maire et aux adjoints, il est procédé à la fixation des montants des indemnités allouées aux élus ;

Les indemnités maximales sont fixées par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique territoriale (4110,52 au 01/01/2026), en fonction de la taille de la commune.

Aussi, la répartition de l'enveloppe indemnitaire exprimée par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale est ainsi proposée :

- Maire : 36,99 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, soit 1520,41€ brut mensuel
- 4 Adjoints : 8,71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, soit 358,13€ brut mensuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (14 voix Pour et 1 abstention) de fixer les indemnités comme suit :

- Maire : 36,99 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, soit 1520,41€ brut mensuel
- 4 Adjoints : 8,71 % de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, soit 358,13€ brut mensuel

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

MAIRIE DE TREVERIEN

La secrétaire de séance,
Mme Chantal MORELLO